



# Procès-verbal du Conseil Municipal

**Séance du mardi 18 novembre 2025  
20:30 à la salle du conseil de la Mairie**

Quorum : 8

**Membres présents :**

Boris DUBUC, Jacques BACHELET, Christine DAMBRY, Jean-Marie NOEL, Jean-Luc BERTHELOT, Gaëlle SPINNER, Raymond BONFILS, Benoît LUCAS, Xavier DUBOURDONNAY

**Membres excusés et représentés par pouvoir :**

Géraldine EUDIER (donne pouvoir à : Boris DUBUC),  
Philippe DIMARCO (donne pouvoir à : Jean-Marie NOEL)

**Membres Absents :**

Isaline HAMEL, Sandrine THOREL, Cindy MORELLEC

**Président de séance :** Boris DUBUC

**Secrétaire de séance :** Annick GUILLOU

**Ordre du jour de la séance :**

Ordre	Texte ordre du jour	Nom du rapporteur
1	Approbation du procès-verbal du 09 septembre 2025	Boris DUBUC
2	Délibération Avenant n°2 à la convention annuelle avec la MJ4C année 2025	Annick GUILLOU
3	Délibération Avenant pour la convention participation prévoyance 2023-2028 - Mairie	Boris DUBUC
4	Délibération Avenant pour la convention participation prévoyance 2023-2028 - Caisse des écoles	Boris DUBUC
5	Délibération Convention de participation financière pour les enfants de la commune scolarisés en classe ULIS à Rives-en-Seine	Boris DUBUC
6	Délibération contrat groupe d'assurance statutaire - Mairie	Boris DUBUC
7	Délibération contrat groupe d'assurance statutaire - Caisse des écoles	Boris DUBUC
8	Délibération demande de subvention exceptionnelle APE Henri Dès 76	Boris DUBUC
9	Délibération demande de subvention exceptionnelle Fêtes et Loisirs	Boris DUBUC - Jean-Marie NOEL
10	Délibération subvention associations communales	Jean-Marie NOEL

11	Délibération convention avec Caux Seine Développement	Jacques BACHELET - Annick GUILLOU
12	Délibération création d'un poste d'adjoint administratif	Boris DUBUC
13	Délibération autorisant le recrutement d'un agent contractuel sur emploi permanent	Boris DUBUC
14	Délibération mise à jour du tableau des effectifs de la Caisse des Ecoles	Boris DUBUC
15	Délibération mise à jour du tableau des effectifs de la Mairie	Boris DUBUC
16	Délibération acquisition d'un véhicule électrique en location avec option d'achat pour le service technique	Boris DUBUC
17	Délibération proposition achat de terrain communal par Habitat 76	Jacques Bachelet - Boris DUBUC
18	Information Logeal pour le foyer Saint-Onuphre	Jacques Bachelet

**Détails des projets / délibérations :**

**Approbation du procès-verbal du 09 septembre 2025**

Le Procès-verbal a été approuvé à l'unanimité.

---

**Délibération Avenant n°2 à la convention annuelle avec la MJ4C année 2025**

Concernant la garderie, la demande est supérieur à la capacité d'accueil. Il a été nécessaire de mettre un animateur supplémentaire le matin afin de pouvoir accueillir les enfants. Le personnel supplémentaire engendre un surcoût. Un avenant est donc présenté au Conseil Municipal concernant le coût supplémentaire de 1 196,25 € pour la période de septembre à décembre 2025. De plus, M. le Maire informe le Conseil Municipal sur les soucis rencontrés par certains parents à qui la MJ4C avait mis leurs enfants sur liste d'attente pour la garderie du matin. Aucun enfant ne s'est trouvé sans solution et un travail a été fait avec la coordinatrice enfance de la MJ4C.

Le Conseil Municipal vote pour à l'unanimité et autorise Monsieur le Maire à signer cet avenant n°2.

---

**Délibération Avenant pour la convention participation prévoyance - mutuelle 2023-2028 - Mairie**

Un avenant est présenté pour la participation pour la prévoyance et la mutuelle santé pour les agents car les tarifs vont augmenté à partir du 1er janvier 2026.

Le Conseil municipal vote pour à l'unanimité et autorise M. le Maire à signer l'avenant de la MNT-MGEN.

---

**Délibération Avenant pour la convention participation prévoyance - mutuelle 2023-2028 - Caisse des écoles**

Un avenant est présenté pour la participation pour la prévoyance et la mutuelle santé pour les agents car les tarifs vont augmenté à partir du 1er janvier 2026.

Le Conseil municipal vote pour à l'unanimité et autorise M. le Maire à signer l'avenant de la MNT-MGEN.

## **Délibération Convention de participation financière pour les enfants de la commune scolarisés en classe ULIS à Rives-en-Seine**

Il est présenté au Conseil Municipal la convention avec la commune de Rives-en-Seine pour la scolarisation de deux enfants de la commune en classe ULIS pour l'année scolaire 2025/2026. Le montant s'élève à 557,26 € par enfant pour couvrir les frais de scolarité. La facture sera transmise à la Mairie en fin d'année scolaire. Le Conseil Municipal vote pour à l'unanimité et autorise M. le Maire à signer cette convention.

---

## **Délibération contrat groupe d'assurance statutaire - Mairie**

M. le Maire présente au Conseil Municipal la proposition du Centre de Gestion 76 d'adhérer au Contrat groupe d'assurance statutaire. Cela concerne l'assurance pour les agents de la Commune en cas de décès, d'invalidité incapacité, (maladie ordinaire, maternité, congé de longue maladie et de longue durée) et les accidents ou maladies imputables au service. La mise en concurrence est mutualisée par le CDG76 afin de réduire le coût pour les communes adhérentes. Le Conseil Municipal vote pour à l'unanimité.

---

## **Délibération contrat groupe d'assurance statutaire - Caisse des écoles**

M. le Maire présente au Conseil Municipal la proposition du Centre de Gestion 76 d'adhérer au Contrat groupe d'assurance statutaire. Cela concerne l'assurance pour les agents de la Commune en cas de décès, d'invalidité incapacité, (maladie ordinaire, maternité, congé de longue maladie et de longue durée) et les accidents ou maladies imputables au service. La mise en concurrence est mutualisée par le CDG76 afin de réduire le coût pour les communes adhérentes. Le Conseil Municipal vote pour à l'unanimité.

---

## **Délibération demande de subvention exceptionnelle APE Henri Dès 76**

Il est présenté au Conseil Municipal la demande de subvention exceptionnelle de l'APE Henri Dès 76 pour la kermesse de l'école qui aura lieu en juin 2026. M. le Maire rappelle que la kermesse de l'école est un moment important pour la collectivité. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accorder une subvention exceptionnelle pour l'organisation de la kermesse. Cette dépense sera inscrite au budget primitif 2026 de la commune.

---

## **Délibération demande de subvention exceptionnelle Fêtes et Loisirs**

Il est présenté au Conseil Municipal la demande de subvention exceptionnelle de l'association Fêtes et Loisirs pour l'achat d'un stand (ou barnum) pour le remplacement de l'ancien qui est obsolète. Il est indiqué que ce dernier est prêté aux différentes associations de la commune. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de reporter cette décision au budget primitif 2026 afin de pouvoir réfléchir sur une éventuelle subvention ou l'achat par la Mairie avec un prêt aux associations de la commune.

---

## **Délibération subvention associations communales**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à la majorité l'octroi des subventions suivantes :

- Fêtes et Loisirs : 233 € (abstention : M. NOEL)
- Club des Bons Amis : 235,20 € (abstention : M. NOEL et Mme GUILLOU)
- Gym Volontaire : 23,85 €
- Les Jardins Familiaux : 24,50 € (asbtention : M. NOEL)
- COSA : 5,45 € (abstention : M. DUBUC)
- COSA Pétanque : 163,70 € (abstention : M. NOEL)
- COSA Karaté : 208 € (abstention : M. DUBUC)
- COSA Musculation : 38,15 €

---

### Délibération convention avec Caux Seine Développement

M. le Maire informe le Conseil Municipal que deux cases commerciales sont disponibles ( l'ancienne case du tatoueur et celle de Aime Evènement).

Il a été fait appel à Caux Seine Développement afin de pouvoir disposer de leur expertise concernant le commerce local et de proximité. Afin de pouvoir en bénéficier, il faut adhérer avec une participation au capital d'un montant total de 500 € (5 actions de 100 €) et ensuite il faut prévoir un fond de 4000 € afin de pouvoir régler les journées de travail de Caux Seine Développement sur le commerce local à Saint-Arnoult. Leurs agents sont disponibles afin d'expliquer au Conseil Municipal leur méthode de fonctionnement et de travail. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote pour à l'unanimité. Ces dépenses seront inscrite au budget primitif 2026 de la commune.

---

### Délibération création d'un poste d'adjoint administratif

M. le Maire présente au Conseil Municipal la création de poste d'adjoint administratif. Cette création d'un emploi permanent fait suite à la nouvelle organisation mise en place sur les préconisations du service Conseil en organisation du Centre de Gestion 76. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote pour à l'unanimité.

---

### Délibération autorisant le recrutement d'un agent contractuel sur emploi permanent

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'un agent contractuel peut être recruté sur un emploi permanant au service administratif si aucun fonctionnaire ne peut être recruté. Le Conseil Municipal vote pour à l'unanimité et autorise M. le Maire à proceder à la publicité et au recrutement.

---

### Délibération mise à jour du tableau des effectifs de la Caisse des Ecoles

Suite au recrutement d'un agent contractuel en septembre dernier, le tableau des effectifs doit être mis à jour. Le Conseil Municipal vote pour à l'unanimité.

---

### Délibération mise à jour du tableau des effectifs de la Mairie

Suite au recrutement de la responsable du service technique, le tableau des effectif doit être mis à jour. Le Conseil Municipal vote pour à l'unanimité.

---

### **Délibération acquisition d'un véhicule électrique en location avec option d'achat pour le service technique**

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'un des véhicules utilitaires du service technique doit être remplacé. Il propose la location d'un véhicule électrique qui sera utilisé par les agents comme par la responsable comme véhicule de service. Ce qui est possible grâce à l'arrivée prochaine de camion communal. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de reporter la décision ultérieurement afin de pouvoir travailler sur le dossier et voir différentes propositions sur différents modèles.

---

### **Délibération proposition achat de terrain communal par Habitat 76**

M. le Maire donne lecture du courrier d'Habitat 76 qui propose à la commune l'achat d'un terrain communal (sur lequel il y a déjà un bail emphytéotique avec la Mairie) pour la somme de 30 000 € avec en plus un droit sur trois logements locatifs sur la commune. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote pour à l'unanimité.

---

### **Information Logéal pour le foyer Saint-Onuphre**

M. le Maire donne lecture du courrier de Logéal reçu en Mairie. Il est porté à la connaissance du Conseil Municipal que les travaux d'aménagement du foyer Saint-Onuphre en logements sociaux vont prendre du retard car du plomb et de l'amiante ont été diagnostiqués dans la toiture. Un permis de construire modificatif doit être déposé afin de remédier à ce problème. Ces travaux supplémentaires ont un impact sur le dossier financier du chantier global.

L'ordre du jour étant pénalisé, la séance est levée à 22h30.

Fait à Saint-Arnoult,  
Le 01/12/2025 ,

Le Secrétaire de séance,  
Annick GUILLON

Le Maire, Boris DUBUC



